

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 303 promulguant le décret du 8 juin 1906; modifiant les décrets des à juillet 1897 et 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial.

n° 303

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 octobre 1906

Numéro JO  
n° 120 du 01/11/1906

Date du numéro  
1 novembre 1906

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 8 juin 1906 modifiant les décrets des 3 juillet 1897 et 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret du 8 juin 1906 précité.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la colonie.

**P. PASCAL.**